

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS
AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de PONT SALOMON sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de la commune de PONT SALOMON

du 01 juin 2016 au 30 juin 2016 (inclus)

[consultation aux heures d'ouverture de la mairie].

En outre, le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites du 16 juin 2016

au 21 juin 2016

~~compris les jours non ouvrables suivants~~

de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. Cette réception aura lieu

A

Pont Salomon

, le - 9 MAI 2016

Le Maire,

